

FLASH INFOS 67 N° 18

🦋 **AGRAINAGE : RAPPEL DES DISPOSITIONS**

L'**agrainage** (linéaire du 1^{er} mars au 31 octobre ou fixe toute l'année) **est autorisé dans le cadre d'une convention départementale** signée entre le propriétaire, le gestionnaire forestier et le chasseur.

Attention : si vous êtes locataire d'un lot domanial, veuillez vérifier les termes et conditions d'agrainage de votre contrat de location.

Les conventions signées sont communiquées à la mairie, au gestionnaire forestier, à l'ONCFS, à la FDC, à la DDT et aux lieutenants de louveterie.
Un modèle de convention est joint en annexe (annexe XI).

Pensez à faire parvenir les conventions signées à chaque destinataire au plus vite. Attention : des contrôles seront effectués et en défaut, vous serez verbalisé...

🦋 **SDGC PARTIE 2 : ENVOI RETARDÉ**

Vous venez de recevoir l'Infos'Chasse 67 du mois d'octobre 2019 et le supplément « SDGC – partie réglementaire » a été « oublié » lors de l'expédition.

Nous faisons notre maximum pour que ce fascicule vous soit envoyé au plus tôt.

En attendant, le SDGC complet avec annexes est disponible en page d'accueil sur notre site www.fdc67.fr

🦋 **MESSES DE LA SAINT-HUBERT**

Une coquille s'est glissée dans le calendrier des messes de la Saint-Hubert (en page 21 d'IC67) : la messe organisée par le GGC de la Sauer Moder aura lieu le **vendredi 15 novembre 2019** à 19h30 à l'église de Fort-Louis.

Une autre messe Saint-Hubert sera organisée par le GGC Ried Sud le samedi 14 décembre 2019 à 18h30 à l'église Saint-Georges de Marckolsheim.
Elle sera animée par les sonneurs de trompes St-Hubert d'Ammerschwihr. Un vin chaud sera servi à l'issue de la cérémonie, au profit de la Société Saint-Vincent-de-Paul.

Pour l'environnement et pour la santé des consommateurs de gibier pensez à tirer le grand gibier avec des balles sans plomb
et faites régler vos carabines gratuitement le mercredi matin,
de 9h00 à 11h00 à la FDC 67